



## Rendements 2020 des fonds en euros du contrat Sérénipierre



Le contrat d'assurance-vie **SÉRÉNIPIERRE**, assuré par Suravenir, affiche de très bons taux de rendements, au titre de l'exercice 2020, pour ses fonds en euros SÉCURITÉ PIERRE EURO et SÉCURITÉ FLEX EURO.

Au titre de l'année 2020, le fonds en euros SÉCURITÉ PIERRE EURO affiche un taux de rendement de 2,5 % [1],

tout en renforçant la réserve constituée chaque année depuis sa création en 2012. Dans un environnement de marché où le rendement des fonds en euros est sous pression, celui de Sécurité Pierre Euro demeure très attractif alors que la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) et la qualité des sous-jacents immobiliers restent gages de pérennité pour les rendements futurs.

Pour rappel, SÉCURITÉ PIERRE EURO a désormais atteint sa taille maximale au vu des exigences réglementaires de Solvabilité II. Il n'est donc plus possible de réaliser de nouvelles opérations d'investissement (versements, versements programmés et arbitrages entrants) et ce, dans l'objectif de préserver les intérêts des investisseurs existants.

Au titre de l'année 2020, le fonds en euros SÉCURITÉ FLEX EURO affiche un rendement de 1,4 % ([2])( [3]). Par l'intermédiaire d'une allocation d'actifs flexible et réactive au sein du fonds de diversification, SÉCURITÉ FLEX EURO réalise son objectif de dégager un potentiel de rendement supérieur, sur le moyen/long terme, à celui de l'Actif Général de Suravenir.

Au titre de l'année 2020, le fonds Actif Général affiche un rendement de 1% [4].

Comme le précise Latifa Kamal, Directrice Générale adjointe de **Primonial** Ingénierie & Développement : « Sécurité Pierre Euro affiche à nouveau, au titre de 2020, un très bon rendement et la qualité de ses sous-jacents immobiliers permet d'espérer un potentiel de rendement encore très attractif dans les prochaines années. Grâce à son agilité de gestion, Sécurité Flex Euro surperforme le rendement moyen des actifs généraux, et confirme ainsi son positionnement d'alternative crédible aux fonds en euros traditionnels ».

Next Finance, 27 janvier  
Notes

[1] Taux de rendement net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès.

[2] Taux de rendement net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès.

[3] Chaque versement doit être investi à hauteur de 70 % maximum sur SÉCURITÉ FLEX EURO, et comporter un minimum de 30 % d'UC. Contrairement au fonds en euros, les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.

[4] Taux de rendement net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès.

Partager  
Email

